



**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-77**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 07 octobre, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à Philippe BOISSET

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : TARIFS DE LA REDEVANCE POUR L'ACCES AUX INSTALLATIONS ET AUX SERVICES COLLECTIFS D'UN SITE NORDIQUE DEDIE A LA PRATIQUE DU SKI DE FOND, DES ACTIVITES NORDIQUES ET AUX LOISIRS DE NEIGE NON MOTORISES AUTRES QUE LE SKI ALPIN POUR LA SAISON 2024/2025

- **Vu** la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et notamment ses articles 81 à 84,
- **Vu** l'article L2333-81 du Code des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 02 août 1985 instaurant la redevance Ski de Fond,

**Considérant** les propositions d'harmonisation tarifaires émanant de l'Association NORDIC ALPES DU SUD,

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs suivants pour la saison 2024-2025 :

Intitulé du titre	Catégorie
Nordic Pass National Saison Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009) Après le 15/11/2024	240 €
Nordic Pass National Saison Adulte Primeur (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009) Du 01/10 au 15/11/2024	205 €
Nordic Pass National Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020) Après le 15/11/2024	90 €
Nordic Pass National Saison Jeune Primeur (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020) Du 01/10 au 15/11/2024	75 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009) Après le 15/11/2024	200 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Adulte Primeur (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009) Du 01/10 au 15/11/2024 et autres opérations promotionnelles décidées	140 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020) Après le 15/11/2024	85 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Jeune Primeur (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020) Du 01/10 au 15/11/2024 et autres opérations promotionnelles décidées	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior (*à partir de 75 ans soit 74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus - nés entre 1946 et 1950). Après le 15/11/2024	140 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Sénior Primeur (*à partir de 75 ans soit 74 ans révolus jusqu'à 79 ans révolus - nés en 1945 et avant) Du 01/10 au 15/11/2024 et autres opérations promotionnelles décidées	100 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009)	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020)	45 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Adulte (2 personnes et plus) (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009)	60 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Jeune (2 personnes et plus) (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus - nés entre 2010 et 2020)	35 € / pers
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Saison - Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus - nés entre 1951 et 2009)	45 €
Cartes RFID	3 €
Nordic Pass Freissinières Saison Adulte (*à partir de 16 ans soit 15 ans révolus)	30 €
Nordic Pass Freissinières Saison Jeune (*à partir de 5 ans à 15 ans révolus)	20 €
Nordic Pass Freissinières Journée Adulte	7 €
Nordic Pass Freissinières Journée Jeune (5 à 16 ans)	5 €

\* Prise en compte de l'âge en fonction de l'année de naissance. 2025 sera l'année de référence pour le calcul de l'âge lors la saison 2024/2025.

**Dans le cadre de conventions spécifiques, bénéficient de tarifs préférentiels :**

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence : tarif 15€ / jeune de 10 à 19ans (nés entre 2006 et 2015)
- Les établissements de climatisme / sport adapté dans le cadre de séances pédagogiques ou thérapeutiques : tarif 20€ / personnes - (forfait non nominatif).
- Les établissements dits « tour-operators » sur des Nordic Pass Alpes du Sud Adulte 1/2/3j non consécutifs : tarifs 15€ / 27€ / 38€

L'association, qui percevra les recettes de ces forfaits, s'interdit de faire confectionner et diffuser tout autre titre que ceux définis ci avant.

**Sont exonérés de la redevance :**

- Les jeunes licenciés des clubs de ski nordique affilié au Comité Ski Alpes Provence de moins de 10ans (nés en 2016 et avant)
- Les enfants de moins de 5 ans (jusqu'à 4ans révolus - nés en 2021 et après) - pas de titre spécifique - sur le département des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes.
- Les séniors de plus de 80 ans sur présentation d'un justificatif et en délivrance locale uniquement (nés en 1945 et avant)
- Les possesseurs des titres annuels nationaux émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France.
- Les forces de l'ordre et personnel de secours dans le cadre de convention signée avec l'Association Nordic Alpes du Sud
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique)
- L'accès aux pistes, itinéraires raquettes et piétons et activités nordiques autres que le ski de fond est gratuit pour tout détenteur d'un Nordic Pass (ski de fond) en cours de validité. Les activités nordiques s'entendant selon le Code Général des Collectivités par : « Les loisirs de neige non motorisés autre que le ski Alpin ». Sont donc considérées comme telles : Fatbike, Snook, Chiens de traîneaux, Raquettes, Ski de randonnée, Luge... Liste non exhaustive.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve l'exposé du Maire.**

**Approuve les tarifs proposés.**

**Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.**

*Pour Extrait Conforme*  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



*pour le Maire et par délégation*  
**Monsieur Eric SAGOND**  
**1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**